

COMITÉ SYNDICAL DU 28 FÉVRIER 2024 À 14H00
Convocation à l'attention des membres du Comité Syndical
envoyée le 19/02/2024

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la prochaine réunion du Comité du SDEHG qui se déroulera le **mercredi 28 février 2024 à 14h00** à distance par visioconférence.

Afin de faciliter l'identification des participants, vous êtes invité(e) à vous connecter le 28 février 2024 à **partir de 13h30** en cliquant sur le lien suivant :

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Pensez à bien saisir votre nom et votre prénom afin de faciliter l'identification des participants.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Procès-verbal du Comité Syndical du 19 octobre 2023
3. Modification de la délibération n°CS202359 relative aux statuts de la régie d'exploitation de réseaux de chaleur
4. Transferts de la compétence IRVE au 01/01/2024
5. Adoption du Règlement budgétaire et financier
6. Débat d'orientations budgétaires pour 2024 et mise à jour du règlement d'intervention du SDEHG
7. Débat d'orientations budgétaires pour 2024 – Budget annexe réseaux de chaleur
8. Rapport sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes
9. Compte-rendu des délégations du Comité
10. Questions diverses

La note explicative de synthèse sur les points inscrits à l'ordre du jour est à votre disposition [en cliquant ici](#).

En cas d'impossibilité de participer à cette séance, vous pouvez donner [procuration](#) pour vote à un autre membre du Comité ([voir la liste des membres](#)). Les procurations pour vote doivent être transmises par mail à sandra.moulier@sdehg.fr au plus tard 48 heures avant la séance.

Je vous invite à lire attentivement le [Guide du participant aux visioconférences du SDEHG](#) qui précise toutes les informations utiles et les gestes à adopter pour le bon déroulement d'une réunion à distance.

La solution technique retenue pour la tenue de cette séance à distance par visioconférence est l'application Microsoft Teams. La participation à cette séance par visioconférence peut être réalisée avec un smartphone ou une tablette ou un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone et disposant d'une connexion internet.

En cas de difficulté, je vous invite à contacter les services du SDEHG au 05.34.31.15.00.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Thierry SUAUD

Président du SDEHG



 **Protégez l'environnement. N'imprimez ce document que si nécessaire.**